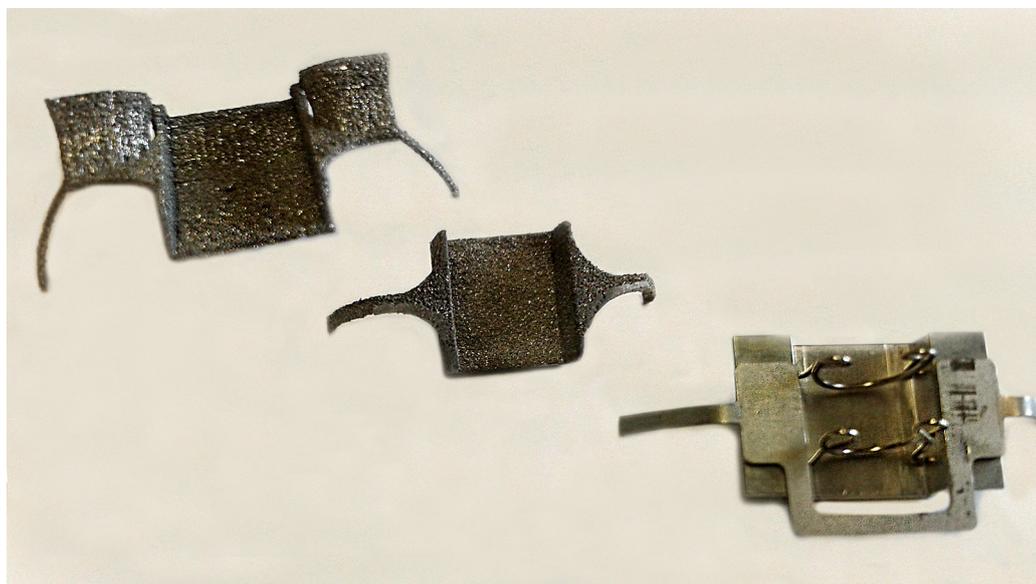


MGF Grimaldi

Premiers pas vers la fabrication additive

Sensibilisée à la fabrication additive au travers d'une action collective, MGF Grimaldi envisage désormais de passer à cette technologie pour fabriquer les pièces de certains de ses clients.



© MGF Grimaldi

NOTRE CLIENT

Raison sociale
MGF Grimaldi

Activité
Mécanique de précision

Chiffre d'affaires
13 millions d'euros

Effectif
63 personnes

Spécialisée dans la mécanique de précision, MGF Grimaldi travaille essentiellement pour le médical, l'aéronautique et l'aérospatial. Des marchés pour lesquels la fabrication additive présente bien des intérêts. « *Nous avons souhaité monter en compétences sur l'impression 3D métallique qui représente un enjeu important pour l'entreprise* », explique Boris Vanneau, le directeur des Méthodes. MGF Grimaldi a donc profité d'une action collective de sensibilisation à la fabrication additive proposée par l'Ardi (Agence régionale du développement et de l'innovation) Rhône-Alpes dans

le cadre du Plan PME et mise en œuvre par le Cetim.

Produire quelques échantillons

La première étape de la démarche consiste à sélectionner dans l'offre de l'entreprise les pièces qui pourraient être produites en fabrication additive. Dimensions, valeur ajoutée, matériau utilisé, difficulté technique, capacité du donneur d'ordres à accepter des modifications..., autant de critères qui permettent d'évaluer la pertinence du passage à l'impression 3D. Deuxième étape, le chiffrage des pièces sélectionnées chez

différents fournisseurs, pour s'assurer de la pertinence économique. Troisième étape, la présentation de machines de fabrication additive, des logiciels et des équipements de post-traitement.

Pour MGF Grimaldi, le Cetim est allé plus loin en proposant de produire quelques échantillons d'une pièce à partir d'un fichier CAO. Pour cela, il utilise le logiciel Magics, qui permet de préparer et de lancer la production sur une machine EOS, de proposer des alternatives et de calculer le prix de revient. « *Nous allons maintenant proposer à certains clients de réaliser leurs pièces en impression 3D, ce qui suppose qu'ils acceptent de les adapter à ce procédé* », déclare Boris Vanneau. Pour MGF Grimaldi, restera ensuite à choisir entre sous-traiter ou intégrer des équipements de fabrication additive.

L'atout Cetim

Au-delà de la machine de fabrication additive, le Cetim peut gérer l'ensemble de la chaîne de production, notamment toute la partie logicielle, jusqu'à fournir des échantillons.



Et ce, pour une large gamme de matériaux.